

POLITIQUE | Évoquée dès le conseil communautaire du 12 janvier, elle a été retirée lors de celui de lundi soir

Motion sur la THT : échanges électriques en trois actes

Si le diable se niche dans les détails, les échanges les plus vifs d'un conseil communautaire résident parfois dans les questions diverses. Hors des délibérations et des votes. L'exemple s'est présenté, lundi soir à Chorges, lors du 3^e conseil communautaire de Serre-Ponçon pour ce mois de janvier, au sujet du devenir d'une motion sur le projet des lignes très haute tension (THT) en Haute-Durance.

1. Une demande de motion sur la THT

Le 12 janvier, lors du précédent conseil communautaire, la maire de Puy-Sanières, Valérie Rossi, souhaitait qu'une motion soit présentée demandant notamment l'enfouissement des lignes THT. La présidente, Chantal Eyméoud, n'avait pas fermé la porte à cette demande. « Nous avons envisagé une motion, mais nous avons de nouveaux courriers, de nouvelles propositions de motion. Je vous propose de retirer celle que nous avons imaginée, qui n'apportait rien de plus que ce que les uns et les autres avaient pu dire, et retravailler sur ce sujet », a annoncé, lundi, la maire d'Embrun.

L'édile puysatine a fait part de « sa surprise », de sa « déception ». « Je pensais que c'était fort que la comcom' se positionne sur ce sujet, surtout quand le tourisme [y] a son importance », a regretté Valérie Rossi. « Tant que la justice n'a pas statué, l'espoir demeure. »

2. Le mail de RTE qui ne passe pas

Valérie Rossi a dit sa « vive émotion » à la réception d'un mail de Laurence Lessard, responsable du projet Haute Durance chez RTE, « envoyé sur les adresses mail privées des conseillers, pour argumenter contre la



Déjà débattues depuis plusieurs années dans des communes de l'ex-Embrunais et ex-Savinois, les lignes à très haute tension (THT) n'ont finalement pas fait l'objet d'une motion, lundi soir, en conseil communautaire.

Archives Le DL/Vincent OLLIVIER

motion telle que nous l'avions envisagée ». L'élue a exploré « la forme et le fond du mail ». « À deux jours d'une réunion, j'ai trouvé ça très indélicat de la part de cette société », a-t-elle conclu. « Je n'ai pas été destinataire de ce mail de RTE, s'est étonnée Chantal Eyméoud. Il semble que certains l'ont été, d'autres ne l'ont pas été. »

3. Motion retirée : Chantal Eyméoud se justifie

Insistant sur le caractère répétitif de la motion prévue, Chantal Eyméoud a signalé qu'un autre texte avait été

adressé à la comcom par un collectif de 83 élus haut-alpins. La maire d'Embrun aurait « le sentiment de faire de la démagogie » avec plusieurs motions successives. « C'est un sujet important, mais pas le sujet essentiel de la communauté de communes. » « Si je comprends bien, on aura une nouvelle motion ? », a questionné Valérie Rossi. « On va y travailler, de façon à voir la pratique la plus appropriée », a répondu Chantal Eyméoud. « Cette motion retraçait très bien ce que l'on ressentait », a déploré André Divuolo, premier adjoint de Chorges.

Guillaume FAURE

LA PHRASE

« Je pensais que c'était fort que la comcom' se positionne sur ce sujet. »

Valérie Rossi Maire de Puy-Sanières, élue communautaire

L'INFO EN +

CE QUE DISAIT LA MOTION

Désormais retirée, celle-ci relevait que :

- ▶ « le projet comporte un risque de dommage grave et irréversible pour un environnement caractérisé par une qualité paysagère remarquable » ;
 - ▶ que ce même chantier « nécessite des travaux qui vont nuire aux fonctions de protection assurées par la forêt » ;
 - ▶ enfin, « que des solutions techniques alternatives sont possibles pour l'alimentation électrique de la Haute Durance ».
- La motion se terminait sur « le conseil communautaire se déclare favorable à un projet d'alimentation électrique mais qui doit reposer sur l'enfouissement des lignes THT ».
- Les 38 élus étaient alors libres de signer ou non.

LES RÉACTIONS

Didier Steinville, élu d'opposition d'Embrun :

→ « Il y a un problème de fonctionnement : quand on a donné nos adresses personnelles, on ne nous a pas demandé l'autorisation de les diffuser autrement que pour l'utilisation interne de l'assemblée communautaire. Et surtout pas à une société », plaide l'élue d'opposition d'Embrun. « Le texte argumentaire de RTE insiste beaucoup sur l'aspect redevance et compensation », regrette-t-il. « Cela était irritant, sans même savoir que la motion serait retirée durant la séance : c'est un vrai sujet de gouvernance. »

Avenir Haute Durance (AHD), association d'opposants au projet

→ Dans un communiqué, AHD estime « frappant de constater que l'opposition populaire à ce chantier échoue une fois de plus à dépasser l'échelon communal, mais dans ce cas l'influence de RTE sur les élus n'y est peut-être pas pour rien ». L'association explique ne pas avoir contacté tous les élus mais avoir fait une « demande officielle de droit de réponse auprès de la présidente du conseil... qui est restée lettre morte ». Enfin, AHD dénonce une « manipulation des élus par RTE » et réclame « un droit de réponse au prochain conseil communautaire ».